

N° 5      OBJET : Autorisation de dépôt de permis de démolir et d'aménager à proximité du Chemin de Ronde (partie Nord secteur Aubry)

**SEANCE DU LUNDI 2 MAI 2011**

Date de convocation : 26 Avril 2011  
Nombre de conseillers en exercice : 43

**Présents :** M. DEBAT, Maire ;

M. FONTAINE jusqu'à la n°5, Mme DUTHU, M. LACROIX, Mme OULED SALEM, M. BORGIO, Mme SAINT-ANDRE, M. BONTEMPS, Mme DARBON, M. ZIZIEMSKY, Mme COURTINE, M. GAUTHIER, Adjoints ;

MM. BERNIGAUD, BLANC, BLANCSUBE, Mme BOZON, M BRICARD, Mmes CHARNAY, CHENE, M. CHIBI, Mme COLLET, MM. DURET, GUILLEMAUT, Mme GUILLERMIN, M LECLAIR, Mme MOCCOZET, M. MOIROUX, Mmes NOLL-FONTENILLE, PASUT, M. PORRIN, Mme ROCHE, M. RODET.

**Excusés :**

M. FONTAINE à partir de la n°6	donne pouvoir à	M. DEBAT
Mme CONSTANS	donne pouvoir à	Mme ROCHE
Mme BARREAU	donne pouvoir à	Mme OULED SALEM
Mme BONNET-SIMON	donne pouvoir à	M. BORGIO
M. BRETON	donne pouvoir à	Mme GUILLERMIN
Mme DOMINJON	donne pouvoir à	M. LACROIX
M. GERLIER	donne pouvoir à	M. PORRIN
M. GUERAUD	donne pouvoir à	M. DURET
Mme PEISSET	donne pouvoir à	Mme MOCCOZET
Mme ROHRHURST	donne pouvoir à	Mme DARBON

**Absents :**

M. HERVE  
M. THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Raphaël DURET

Rapporteur : M PORRIN

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

En 2011, la Ville de BOURG-EN-BRESSE réalise l'aménagement de la rue du Pavillon dans le secteur Aubry et les espaces publics qui desservent l'école Charles Jarrin et le CRD.

**Motivation et opportunité de la décision**

Afin de mieux prendre en compte les circulations modes doux depuis le secteur du CEUBA vers le quartier de la Citadelle, le plan d'aménagement des espaces publics a été précisé aux abords de l'école.

Cette emprise ne figurant pas au permis de construire déposé sur l'emprise générale, il vous est proposé de déposer un permis de démolir un mur et un permis d'aménager un parking en liaison avec le parvis de l'école

correspondant à ce secteur situé sur la parcelle 307, section AE.

**Maitrise d'ouvrage et partenariats éventuels**

Ville de Bourg en Bresse - le service Espaces Publics est maître d'œuvre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** l'avis favorable de la commission du Logement et des Travaux en date du 19 janvier 2011,

**A L'UNANIMITE (41 Voix)**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de démolir et d'aménager cette emprise.

**Impacts financiers**

**En investissement**

La dépense provisoire correspondante de 18 000 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal 2011 – chapitre 23 « immobilisations en cours » - article 2315 « immobilisations en cours, installations, matériel et outillage technique ».

\* \* \*

Pour ampliation,  
Pour le Maire  
et par délégation

Acte reçu le  
par la Préfecture de l'Ain,  
Notifié ou publié conformément à la réglementation le  
Pour le Maire  
et par délégation,